



HAL
open science

Recherche comptables désespérément...

Henri Koulayom

► **To cite this version:**

| Henri Koulayom. Recherche comptables désespérément.... 1999. hal-01147884

HAL Id: hal-01147884

<https://auf.hal.science/hal-01147884v1>

Submitted on 4 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Henri Koulayom,
expert en stratégie financière,
Centre de recherche
sur la gestion (Cereg).

Recherche comptables désespérément...

Parce que les anciens colonisateurs influencent l'exercice de la comptabilité, les pays africains se divisent entre deux méthodes : la francophone ou l'anglo-saxonne. Faute de produire eux-mêmes les diplômés qui unifieront la politique financière.

Atort ou à raison, la stratégie de globalisation financière est désormais intégrée dans les politiques africaines de développement. Ce mouvement irréversible est salutaire pour la transparence financière en Afrique. C'est pourquoi il est encouragé par les grandes institutions internationales de coopération économique. Cet état de fait suscite un vaste chantier de normalisation comptable, dont les effets permettront de mettre en place une bonne gouvernance.

De nombreuses études sur la transparence financière des entreprises dans les pays en développement montrent clairement que le développement économique est indissociable d'un système de gestion financière et de contrôle efficace, qui est le fait de comptables qualifiés, compétents et indépendants. Il est utile de rappeler que la compétence se mesure par l'obtention d'un diplôme pluridisciplinaire et d'un minimum d'années d'expériences. Quant à l'indépendance, elle résulte de l'absence de pressions politiques ou de certifications frauduleuses. Les statistiques sont à cet égard effrayantes. Une enquête conduite par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), au début des années quatre-vingt dix, faisait apparaître que 17 pays africains sur les 37 enquêtés disposaient de moins de 50 comptables qualifiés. Cette tendance est confirmée par un rapport de la Fédération internationale des comptables (Ifac), datant de

1995. Expert-comptable, comptable agréé, commissaire aux comptes, réviseur légal (dans le monde francophone) ou auditeur (dans le monde anglo-saxon), l'exercice de la profession dans les pays africains est largement influencé par le système comptable de leurs colonisateurs. Certes, certains pays africains délivrent des diplômes de comptabilité fiables, mais la plupart, en fait, ne disposent pas d'une profession solide et expérimentée. La Banque mondiale constate que l'incohérence des mécanismes de normalisation comptable et la position faible de la profession à l'échelle locale conduisent de nombreux projets de développement à l'échec. Dans la mesure où une forte suspicion pèse

Les cabinets internationaux sont sollicités pour certifier les comptes d'entreprises et d'institutions publiques africaines

sur les comptables africains, les investisseurs étrangers sur le continent exigent d'accéder à une information financière transparente, en contrepartie de leurs fonds. Il n'est donc pas étonnant qu'ils demandent des états financiers plus conformes à leurs schémas d'analyse. Notons que cette plus grande transparence financière est aussi à attribuer aux sociétés transnationales, qui appliquent des règles de gestion fiables dans l'ensemble de leurs succursales africaines. Il en

découle que les plus grands cabinets comptables internationaux, comme Arthur Andersen, Ernst & Young ou KPMG Peat Marwick, sont souvent sollicités pour certifier les comptes d'entreprises et d'institutions publiques africaines. La particularité de ces cabinets de culture anglo-saxonne est la mise en œuvre de diligences communes pour l'ensemble de leurs clients qu'ils soient à New York, à Bangkok ou à Bangui. Finalement, La concurrence que se livrent les cabinets comptables pour le contrôle du marché global semble se faire à l'avantage des plus grands, en particulier des cabinets anglo-saxons. Mais ceci ne veut pas dire que la profession va disparaître en Afrique. Bien au contraire, nombreux sont ceux qui consolident déjà leur position, en négociant leur admission dans le cercle restreint de ces réseaux internationaux. De fait, cette situation les obligerait à appliquer davantage les diligences

internationales.

La communauté de langue rapproche incontestablement les pratiques comptables et financières entre groupes de pays africains. Les pays d'Afrique francophone de tradition dirigiste se caractérisent par l'existence d'un plan comptable contraignant et par un recours important à la fiscalité pour en établir les règles. Dans les pays d'Afrique anglophone de droit coutumier, la comptabilité est considérée comme un outil de gestion financière,

orienté vers les besoins d'information des investisseurs. Pour les pays d'Afrique lusophone les caractéristiques sont plus mitigées, bien que se situant dans un contexte qui accorde moins d'importance à la vérification des comptes.

Les détracteurs du modèle anglo-saxon pensent qu'on ne saurait établir un système d'information financière transparente en laissant une marge de manœuvre importante aux comptables. Par conséquent, le modèle du plan comptable est particulièrement adapté aux Etats africains où se multiplient les petites entreprises et où les entreprises publiques pèsent dans la balance. En outre, seul ce système permet de créer des centrales de bilans, à l'image du Système comptable ouest-africain (SYSCOA), pour étudier de manière approfondie le tissu économique national ou régional.

Toutefois, on assiste partout à un affaiblissement de la place de l'Etat dans l'économie, l'objectif prioritaire étant devenu l'assainissement des finances publiques. Le monde débouche progressivement sur une économie des marchés financiers. Partant de là, les opérateurs internationaux sont demandeurs d'une information financière plus transparente. Le système le plus adapté à cette nouvelle donne est le modèle anglo-saxon qui est construit en privilégiant l'influence du secteur privé. Le chef de file de ce courant sont, bien entendu, les Etats Unis, qui mobilisent une centaine de professionnels à plein temps et des dizaines de millions de dollars chaque année, dans le but de faire avancer la transparence financière.

Dans le même temps, le monde francophone s'appuie sur une armée de volontaires dotés de faibles moyens. Les pays africains n'ont d'autre choix que de suivre le mouvement animé par l'école anglo-saxonne. Ainsi, les pays d'Afrique anglophone n'auront aucune difficulté à s'adapter à un système compatible avec leur culture. Pourtant, l'adoption de ces normes ne va pas gommer les problèmes et les limites des services comptables et financiers fournis par les professionnels africains de la comptabilité. En fin de compte, la meilleure

stratégie à long terme des pays d'Afrique serait de s'acheminer vers l'adoption des normes internationales de l'IASC et de l'IFAC. Peu importe si ces normes sont d'une moindre utilité pour les petites entreprises, constituant à l'heure actuelle le noyau dur de l'économie africaine. Le plus urgent est donc de s'atteler au dur problème de la formation de comptables qualifiés. C'est en réalité à cette solution que débouchent toutes les investigations menées au sein de la Cnuced, qui s'est arrêtée depuis peu sur le concept de qualification globale, lequel permettrait de mieux intégrer les pays en développement dans le marché des services comptables et financiers.

Les programmes d'ajustement structurel et les vagues de privatisation en Afrique n'ont pour but que de mettre en place les prémices au développement des marchés financiers, pour une allocation optimale des ressources entre secteurs et entre pays. Si l'amplification de la transparence financière est une condition *sine qua none* d'un engagement plus important des investisseurs étrangers en

A l'instar des pays développés, les États africains peuvent choisir de mettre en place des systèmes de capitalisation

Afrique, d'une meilleure gestion des ressources publiques des pays africains et d'un désengagement optimal des gouvernements vis-à-vis des entreprises publiques, l'adhésion des citoyens africains par le biais d'un actionnariat populaire est en revanche une condition plus que nécessaire pour renforcer cette transparence financière. Mais le problème complexe dont débattent actuellement tous les experts financiers, est de savoir dans quelle mesure il est possible de susciter l'enthousiasme populaire pour

l'actionnariat des citoyens, dans un monde, caractérisé selon certains par un "capitalisme sauvage", où l'écart de richesses entre les pauvres et les riches continue de s'accroître.

Les Etats africains peuvent choisir de mettre en place des systèmes de capitalisation, à l'exemple de leurs homologues des pays développés. Ce système connu sous le nom de fonds mutuels sous contrôle du secteur privé, consisterait ici à privilégier l'actionnariat des travailleurs africains grâce à une politique de forte incitation, qui inciterait ceux-ci à repousser leur horizon de décision à un plus long terme. Ce faisant, il permettrait d'encourager des politiques d'investissement sur une plus longue période, de battre en brèche la corruption et de régler en partie le problème de la retraite. Au fond, toute solution négociée avec les bailleurs de fonds a pour objet le retour de la confiance des Africains et des investisseurs étrangers.

La bonne gouvernance, ce terme que se sont appropriés les hommes politiques, représente dans cette perspective la formule magique pour faire évoluer les mentalités africaines vers un degré d'achèvement acceptable de la transparence financière... qui passe nécessairement par la mise en place d'une harmonisation internationale comptable.

LE GROUPE ISAR

Le Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a été créé en 1982 par le Conseil économique et social des Nations unies. Il est la seule instance qui permette aux pays en développement de participer au débat sur l'harmonisation des normes comptables et le renforcement de la stabilité économique des pays membres. Ses principales fonctions consistent à élaborer des normes, et à assister les Etats dans le domaine de la comptabilité et des règles de publication des états financiers.